



MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme européen pour la recherche et l'innovation





Webinaire sur la propriété intellectuelle dans Horizon Europe

Organisé par le PCN juridique et financier

10 avril 2025



Informations

 Ce webinaire est enregistré !

Il sera mis en ligne ultérieurement :

- Sur le site Horizon Europe
- Sur la playlist YouTube du PCN Juridique et financier

Brise-glace

➤ Allez sur Slido.com

- Saisissez le code : **#PI-HEU**
- Ou scannez le QR code :





Brise-glace

Qui êtes-vous : quelle est votre profession ?
(chargé d'affaire, juriste, ingénieur projets,
gestionnaires...)

0 5 3

Ingénieur projet Montage de projet
European Project Manager chargé de projets EU Intervenante sociale
Chargée de montage PI Ingénieure projets EU Nesrine NAIMI
chargée des contrats

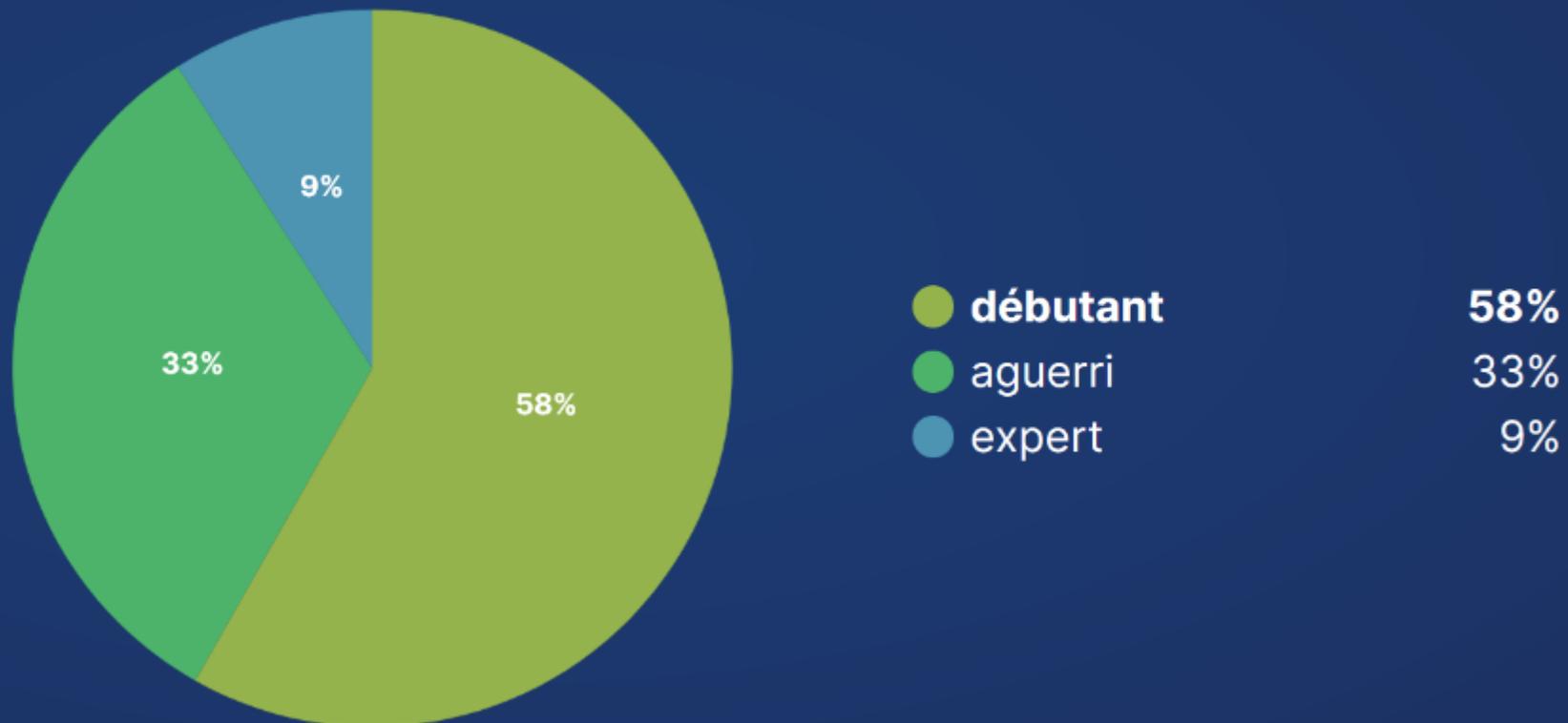
Chargée de projets Europe

Juriste en PI Consultante IPE Juriste contrats et PI
Responsable financier
gestionnaire projets
Ingénieure projets Mangeuse de projet ERC

Juriste

Brise-glace

Etes-vous familier(-ère) des règles de propriété intellectuelle ?



Mission du PCN Juridique et financier

➤ Informer et former sur les conditions de participation au programme-cadre

- Horizon Europe et Horizon 2020
- Aspects juridiques et financiers généraux
- En appui des collègues PCN thématiques

➤ Accompagner les participants français au programme-cadre

- Via la Hotline
- Via les « ressources juridiques et financières » du site Horizon Europe
- Via les Relais Horizon Europe (RHE)



[Suivez nous sur LinkedIn pour ne rien louper !](#)



L'équipe du PCN Juridique et financier



Fanny SCHULTZ
Coordinatrice – 100%



Irene CRETA
60%



Cécile BRÉHIN
50%



Cécile BARAT
40%

+ un.e chargé.e de mission à 40% à recruter



Présentation du webinar

Public cible : toute personne impliquée dans une proposition ou un projet Horizon Europe et en particulier les juristes, mais aussi les chercheurs.

Objectifs : comprendre les enjeux de la propriété intellectuelle dans les projets Horizon Europe.

Ne seront pas abordé(s) :

- l'accord de consortium (négociations, contenu) > revoir notre webinaire dédié
- les droits de propriété intellectuelle (modalités de protection, brevets, droit des marques etc.)

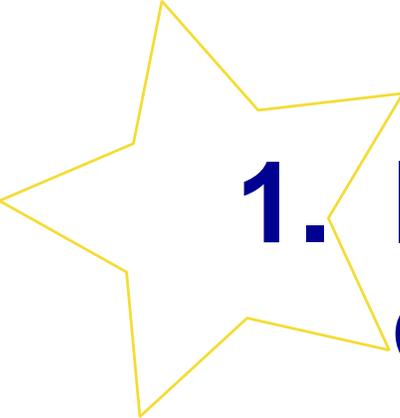


Sommaire

Brise-glace

Introduction du webinaire

1. Introduction du sujet et mise en contexte
2. La gestion de la propriété intellectuelle dans votre projet
3. Dissémination et exploitation
4. Outils de la Commission européenne
5. Ressources



1. Introduction du sujet et mise en contexte



Qu'est-ce que la Propriété Intellectuelle (PI)

- Ensemble des droits de propriété portant sur les créations de l'esprit

- Ces droits garantissent aux auteurs et créateurs la protection de leurs créations techniques, esthétiques ou intellectuelles en vue de leur exploitation

- La propriété intellectuelle se divise en 2 grandes branches :
 - La propriété industrielle
 - La propriété littéraire et artistique



Propriété industrielle

Acquis en principe par un dépôt

Créations techniques :

Brevet, Certificat d'Obtention Végétale,
Topographie de Semi Conducteurs

Créations ornementales :

Dessins et Modèles

Signes distinctifs :

Marques, Nom commercial, Nom de domaine

Propriété Littéraire et Artistique

Acquis du fait de la création de l'œuvre

Droit d'auteur :

Œuvres littéraires, musicales, graphiques, logiciels

Droits voisins du droit d'auteur :

Interprétations, productions, éditions...



Les étapes de gestion de la PI dans un projet



Sensibilisation à la PI

Constitution d'un portefeuille de PI

Evaluation de la PI

Protection de la PI

Valorisation de la PI



2. La gestion de la propriété intellectuelle dans votre projet



Connaissances préexistantes (*Background*) - art 16.1 du MGA

- **Qu'est-ce ?** Toute donnée, savoir-faire ou information, quelle que soit sa forme ou sa nature (tangible ou intangible), y. c. tout droit de PI :
 - Détenu par les bénéficiaires avant l'adhésion au GA et
 - Nécessaire à la mise en œuvre de l'action [projet] ou pour l'exploitation des Résultats
 - Identifié par les bénéficiaires au démarrage du projet

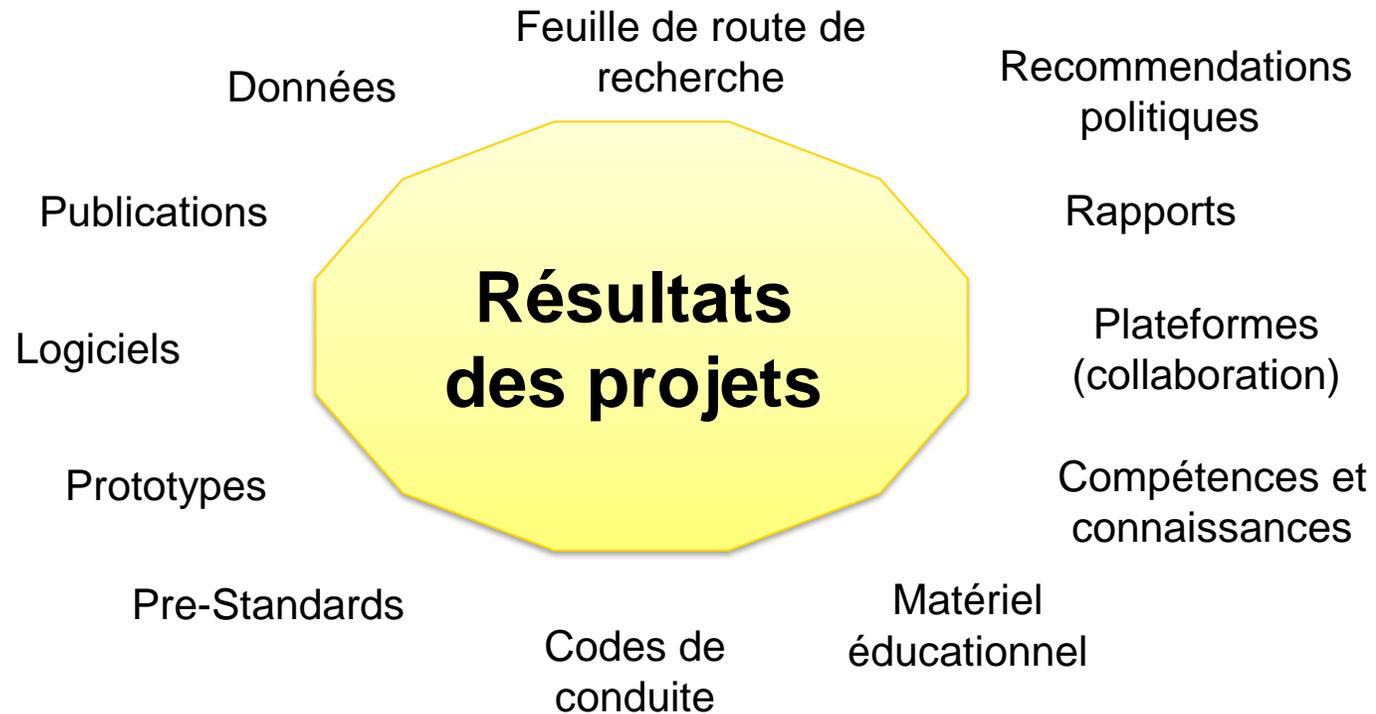
- **Sous réserve des droits des tiers**

- **Qui ?** Le *Background* appartient et demeure la propriété de la partie qui l'apporte



Communautés de recherche

Etats membres, décideurs politiques



Industrie, Innovateurs

Société civile, citoyens



Les résultats, de quoi parle-t-on ?

- **Qu'est-ce ?** Toute donnée, information, savoir-faire, résultant de la mise en œuvre du projet, quelle que soit sa forme ou sa nature (tangible ou intangible), susceptible ou non de protection, ainsi que tous les droits qui y sont associés, notamment les droits de PI
 - Issu de la mise en œuvre du projet
 - Obtenu par un bénéficiaire ou plusieurs bénéficiaires de manière conjointe

- **Notion de *Key Exploitable Result*** = principaux résultats exploitables durant le projet qui peuvent être utilisés et avoir un fort impact
 - Pour prioriser un résultat, utilisez les critères suivants : degré d'innovation, exploitabilité et impact.
 - Les résultats des réunions de consortium, des conférences/événements ne sont pas des KER. Les livrables du projet ne sont pas nécessairement des KER.



Propriété des résultats (*Results*) - art 16.2 du MGA et Annexe 5

➤ Qui ? Ils appartiennent à ou sont détenus par :

- Le bénéficiaire qui les a générés, ou
- En copropriété si générés conjointement par deux ou plusieurs bénéficiaires et qu'il est impossible d'établir la contribution de chacun ou de les séparer pour le dépôt, l'obtention ou le maintien de la protection

➤ A la fin du projet, les bénéficiaires doivent lister lors du rapport final, l'identité des propriétaires des résultats (*Results Ownership List*)



Bonnes pratiques / conseils

- **Penser la propriété intellectuelle dès la phase de montage du projet et tout au long de la gestion du projet !**
- **Résultats** -> Les copropriétaires doivent définir dans un accord de copropriété ou dans l'accord de consortium les conditions d'exercice de leurs droits sur les résultats conjoints
- **Background** -> Dans l'accord de consortium, prévoir une annexe spécifique relative aux connaissances préexistantes des parties
- **Veiller à encadrer l'échange d'informations confidentielles en phase de montage de projet (accord de confidentialité...)**
- **Solliciter les juristes de votre organisation dès la phase de montage**

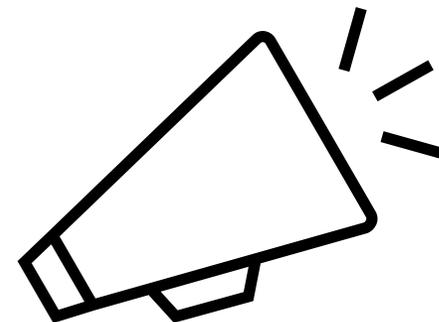
Le transfert de la propriété (1)

- **Annexe 5 – art. 16 AMGA : Les bénéficiaires peuvent transférer la propriété de leurs résultats, dans le respect de la convention de subvention.**
- **En cas de transfert, ils doivent garantir la continuité des obligations, notamment :**
 -  Copropriété éventuelle
 -  Protection des résultats
 -  Exploitation des résultats
 -  Transfert et licences
 -  Droits d'accès
 -  Diffusion, science ouverte, visibilité du financement UE
- **Nécessaire de considérer les intérêts légitimes des autres bénéficiaires :**
 - Informer les autres bénéficiaires au moins 45 jours avant le transfert (ou moins si accord écrit)
 - Fournir des infos suffisantes sur le nouveau propriétaire pour évaluer l'impact sur les droits d'accès
 - Les bénéficiaires peuvent s'opposer dans un délai de 30 jours (ou moins si accord écrit), si le transfert porte atteinte à leurs droits d'accès

Transfert de propriété (2)

Cas spécifiques :

- Lorsque prévu dans les conditions de l'appel, **l'autorité d'octroi peut s'opposer** dans certaines conditions au transfert de propriété.
- En cas de limitation prévue dans l'appel liée aux actifs stratégiques, à l'autonomie ou à la sécurité, **les bénéficiaires ne peuvent pas transférer les résultats à des entités établies dans des pays non éligibles selon l'appel.** Sauf autorisation préalable de l'autorité de financement.





Droits d'accès - art 16 du MGA et Annexe 5

- **Possibilité pour les bénéficiaires, entités affiliées ou de tiers d'utiliser :**
 - Des Connaissances préexistantes
 - Des Résultats

- **Dans des conditions négociées**

- **Sur demande écrite et toute renonciation doit être faite par écrit**

- **Par défaut sans droit de sous-licence**



Les droits d'accès dans le MGA

➤ Cas particuliers : droits d'accès

Entre bénéficiaires	Pour exécution de l'action	Pour exploitation de son propre Résultat
à une Connaissance préexistante	Redevance gratuite	Conditions équitables & raisonnables
à un Résultat	Justifier du caractère nécessaire Délai : durée projet	Justifier du caractère nécessaire Délai : durée projet + un an max.

La protection de la propriété intellectuelle

➤ **Annexe 5, article 16 - les bénéficiaires doivent :**

- Examiner la possibilité de protéger leurs résultats
- Les protéger s'ils estiment cela possible et justifié

➤ **La protection doit être adéquate.** Pas obligatoire de protéger les résultats, si ce n'est pas justifié.

➤ **La confidentialité**, dans certains cas, **peut être une alternative**

➤ **Les coûts liés à la protection sont des coûts éligibles**





Bonnes pratiques / conseils

- **Penser la propriété intellectuelle dès la phase de montage du projet et tout au long de la gestion du projet !**
- **Solliciter des experts**
- **Budget** : réfléchir aux coûts de gestion et protection
- **Bien lire les conditions de l'appel**
- **Transfert** : définir des procédures (et réfléchir aux délais) pour consulter les autres partenaires et protéger les intérêts légitimes
- **Transfert simplifié** : il est possible d'identifier des tiers par écrit. Pas de notification préalable ni de droit d'opposition dans ce cas
- **Penser aux marchés cibles pour la portée géographique**



3. Dissémination et exploitation

La communication, de quoi parle-t-on ?

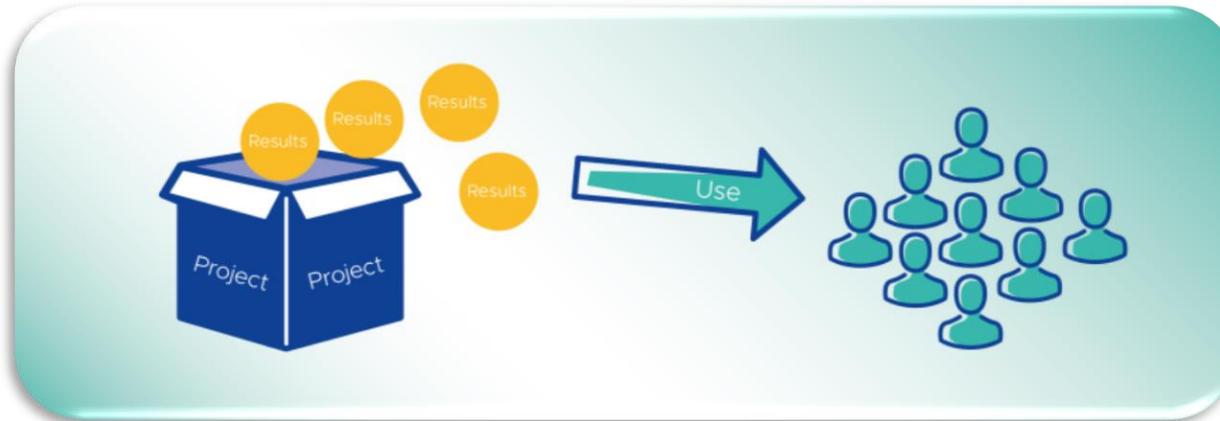
- **Les mesures de communication doivent promouvoir le projet tout au long de sa vie.**
- **Objectif** : informer et d'atteindre la société et montrer les activités réalisées, l'utilisation et les bénéfices que le projet apportera aux citoyens.



- **Cible** : divers type de publics au-delà de la communauté du projet, y compris médias et grand public

La dissémination, de quoi parle-t-on ?

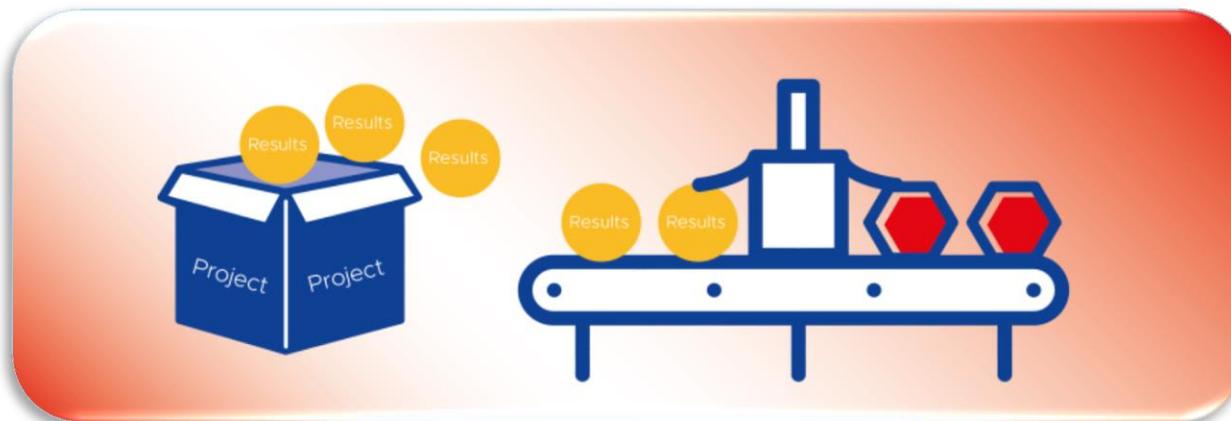
- **Diffusion publique des résultats des projets par tous les moyens appropriés**, autre que ceux résultant de la protection ou de l'exploitation des résultats, y compris par des publications scientifiques (sur tout support)



- **Cible** : publics susceptibles d'être intéressés par l'utilisation potentielle des résultats (ex : communauté scientifique, partenaires industriels, politiques)

L'exploitation, de quoi parle-t-on ?

- **Utilisation concrète des résultats dans des activités de R&I autres que celles du projet**, y.c. l'exploitation commerciale (développement, création, fabrication et commercialisation d'un produit/procédé), création et fourniture d'un service ou dans des activités de normalisation



- **Cible** : personnes/organisations y.c. partenaires du projet, utilisant de manière concrète les résultats, ainsi que les groupes d'utilisateurs externes au projet
 - *Revoir le webinaire dédié à la dissémination et à l'exploitation pour en savoir plus*



Diffusion des Résultats - art 17 et Annexe 5 du MGA

- **Obligation de divulgation des Résultats auprès du public par tout moyen approprié (indépendamment de leur protection ou exploitation), y compris par des publications scientifiques sur tout support**
- **Chaque bénéficiaire doit, aussitôt que possible lors de la réalisation du projet, diffuser les Résultats :**
 - dans un format accessible au public
 - avec une information préalable aux autres bénéficiaires, lesquels disposent d'un droit de s'opposer si intérêt légitime (délai de 15 jours)
- **Accès ouvert des publications scientifiques** : *open access*
- **Accès ouvert aux données de la recherche** : *research data management*
- **Possibles obligations additionnelles** en termes de science ouverte selon conditions de l'appel



Exploitation des Résultats - art 16.2 & Annexe 5 du MGA

- **Obligation d'exploiter directement ou indirectement = obligation de moyens (« best effort ») :**
 - Dans le cadre d'activités de recherche, autres que celles de l'action [projet] couvrant notamment l'exploitation commerciale
 - Délai d'exécution de l'obligation : 4 ans après la fin du projet

- **La convention de subvention prévoit un renforcement de ces obligations :**
 - Obligation de déposer les Résultats non exploités sur une plateforme dédiée : Horizon Results Platform afin que toute entité intéressée puisse les exploiter
 - **Si le WP le prévoit, en cas d'urgence publique, insertion de 3 clauses additionnelles dans le GA :**
 - Clause d'octroi de licence sur requête de l'autorité d'octroi jusqu'à 4 ans après fin de l'action [projet]
 - Clause de mise en *open access* immédiat de Résultats & données
 - Clause spécifique metadata



Plan de communication, de diffusion et d'exploitation des résultats

- Document qui précise la **stratégie de dissémination et d'exploitation des résultats du projet**
- **La 1ère version du plan doit être incluse dans la proposition**, à moins que le programme de travail n'indique explicitement le contraire. A mettre à jour pendant la mise en œuvre du projet
- **Toutes les mesures doivent être proportionnées à l'ampleur du projet et contenir des actions spécifiques à mettre en œuvre pendant et après le projet**



Communication, diffusion, protection et exploitation : est-ce conciliable ?

Oui !

- **C'est avant tout une question de stratégie**
- **La dissémination des résultats et l'accès ouvert aux données ne doivent pas aller à l'encontre des intérêts légitimes des bénéficiaires, y compris à des fins d'exploitation commerciale.**
- **Par conséquent, en ce qui concerne les résultats, il faut expliquer la stratégie dans le plan de exploitation et dissémination des résultats. En ce qui concerne les données, si certaines données restent « fermées », il faut le justifier dans le Plan de gestion des données (DMP) établi pour le projet.**



4. Outils de la Commission européenne



Research and Innovation success stories ● ● ●

A collection of the most recent success stories from EU-funded Research & Innovation.



Horizon Dashboard ● ●

An intuitive and interactive knowledge platform where you can extract statistics and data on EU Research and Innovation programmes – sorting by topics, countries, organisations, sectors, as well as individual projects and beneficiaries!



CORDIS ● ● ●

Multilingual articles and publications that highlight research results, based on an open repository of EU project information.



Horizon Results Booster ● ●

A service free of charge in case you would like to apply to benefit from one of these services:

1. Portfolio Dissemination & Exploitation Strategy
2. Business plan development
3. Go-to-Market Support



Horizon Magazine ●

The latest news and features about thought-provoking science and innovative research projects funded by the EU.



Innovation Radar ● ●

A data-driven method focused on the identification of high potential innovations and the key innovators behind them in EU-funded Research and Innovation projects.



Horizon Impact Award ●

An annual prize to recognise and celebrate outstanding projects that have used their results to provide value for society. The award enables individuals or teams to showcase their best practices and achievements, and inspire beneficiaries of research and innovation funding to maximise the impact of their research!



Horizon Results Platform ● ●

A public platform that hosts and promotes research results thereby widening exploitation opportunities. It helps to bridge the gap between research results and generating value for economy and society. You can create your own page to showcase your results, find collaboration opportunities and get inspired by the results of others!

● Communication

● Dissemination

● Exploitation

Keep in touch



Contact your PO



Funding & Tenders Opportunities portal



Research Enquiry Service

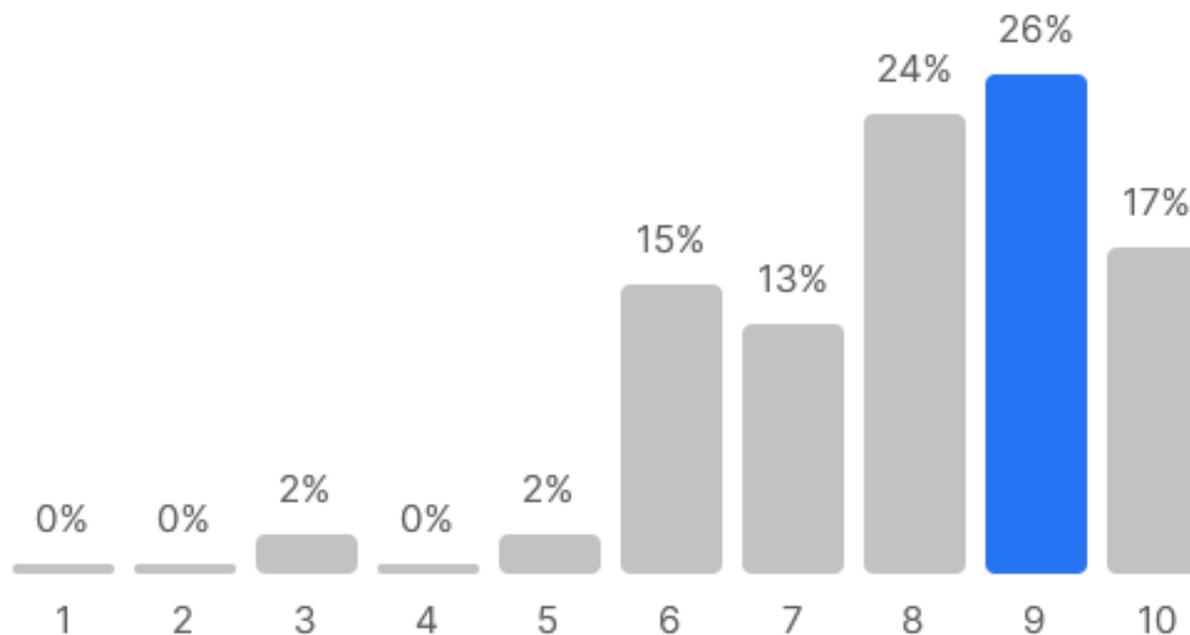


Evaluation du webinar

Est-ce que ce webinar vous a-t-été utile ?

46

Score: ★ 8.0





Session de questions/réponses



5. Ressources



Ressources utiles sur la propriété intellectuelle

- L'institut national pour la propriété intellectuelle INPI : pour comprendre la propriété intellectuelle, protéger les innovations, valoriser les actifs, consulter les bases de données brevets et marques
- European IP Helpdesk pour suivre des webinaires, consulter la FAQ, poser une question via leur hotline...
- Guide de gestion de la propriété intellectuelle dans Horizon Europe produit par l'IP Helpdesk
- Guide CE : *Communication, dissemination & exploitation what is the difference and why they all matter ?*



Ressources utiles

➤ Pages dédiées à nos ressources juridiques et financières

- Nos actualités
- Nos événements
- Nos fiches pratiques : Horizon 2020 et Horizon Europe
- Notre boîte à outils
- Nos FAQ : Lump sum ; Grands principes ; Gérer ma candidature et mon projet
- Nos webinaires à revoir
- Nos vidéos tutoriels
- Pages spécifiques aux étapes de vie des projets : Montage, dépôt et évaluation des propositions ; Préparer le lancement d'un projet ; Gérer votre projet

Comprendre Horizon Europe	> Comment participer ? >
Présentation du programme	Horizon Europe pour les entreprises
FAQ : grands principes	Horizon Europe - L'action des Régions
Textes réglementaires	Ressources juridiques et financières
Plan stratégique	Montage, dépôt et évaluation des propositions
Les programmes de travail	Préparer le lancement d'un projet
Calendrier des appels à propositions	Gérer votre projet
Autres programmes de financement	FAQ : gérer ma candidature et mon projet
Bilan d'Horizon 2020	
La coopération internationale dans Horizon Europe	



Portail français Horizon Europe

➤ Informations actualisées sur :

- Le programme-cadre
- Les appels à projets (contenu enrichi)
- Les événements, formations, webinaires à revoir
- Les témoignages et conseils
- Le dispositif national d'accompagnement
- Boîte à outil et FAQ
- Fiches pratiques juridiques et financières pour aider au montage et gérer les projets en cours
- Suivi statistique

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

horizon europe

Le site français du programme européen pour la recherche et l'innovation

Un Point de Contact National

Agenda

- La 25.02.2025**
Participez à la journée d'information Global Health EDCTP3 en français !
- La 27.02.2025**
Journée Bio-Environnement de la Région Ile de France
- La 06.03.2025**
MSCA et la coopération scientifique bilatérale France-Mexique

Prochains événements

A la Une

- Horizon Europe - L'action des Régions
- Horizon Europe - Les résultats de la France
- horizon europe
Le programme européen pour la recherche et l'innovation
Nous rejoindr
- Webinaire
Découvrir Horizon Europe pour les primo-accédants
- Les belles histoires de la recherche
Horizon Europe
Nos succès à l'Europe
- Calendrier des appels à propositions



Documents de référence sur les règles de participation

- Règlement financier de l'Union (RFUE) (18 juil. 2018)
- Modèle de contrat de subvention (MGA) institutionnel (*Corporate*) (15 juil. 2024) (version française)
- MGA *Corporate* annoté (version de travail) (1 mai. 2024)
- Les textes officiels liés à Horizon Europe
- Stratégie de mise en œuvre d'Horizon Europe (29 avr. 2020)
- MGA *Corporate* pour Horizon Europe & Euratom (1 nov. 2024)
- Annexes générales au programme de travail général Horizon Europe pour 2023-2025 (17 avr. 2024)
- Guide du programme Horizon Europe & liste des pays éligibles au financement de l'UE



Notre prochain évènement

- **Webinaire sur les aspects stratégiques et transverses du programme de travail 2025**
 - Le 6 mai à 12h00
- **Inscrivez-vous depuis la page de l'évènement !**

